

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 18 mars 2021</b>	<b>N° 2021-71</b>

Convocation du 11 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 18 mars 2021 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Baptiste MAURIN à M. Frédéric GIRO  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Myriam BRET  
Mme Stephanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 15h30 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h45 le 18 mars  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 16h le 19 mars  
M. Jean TOUZEAU à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Claudine BICHET à partir de 11h25 le 19 mars  
M. Jean-François EGRON à Mme Christine BOST à partir de 15h50 le 19 mars  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Anne LEPINE jusqu'à 16h20 le 18 mars  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Nathalie LACUEY à partir de 15h55 le 19 mars  
Mme Brigitte BLOCH à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h05 le 19 mars  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 15h20 le 19 mars  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF à partir de 19h le 18 mars  
Mme Marie-Claude NOEL à M. Bernard Louis BLANC jusqu'à 19h14 le 18 mars  
M. Alexandre RUBIO à Mme Andréa KISS à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 19 mars  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h20 le 19 mars  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 18 mars  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 16h44 le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT le 18 mars  
Mme Simone BONORON à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h50 le 19 mars

M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h45 le 19 mars  
M. Max COLES à M. Patrick BOBET à partir de 17h30 le 19 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET de 17h00 à 18h30 le 18 mars  
M. Didier CUGY à M. Marc MORISSET à partir de 17h10 le 19 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA à partir de 19h10 le 18 mars  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN de 15h à 17h20 le 19 mars  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h30 le 18 mars  
Mme Françoise FREMY à Mme Pascale BOUSQUET – PITT à partir de 16h37 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE jusqu'à 19h19 le 18 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 10h15 le 19 mars  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Christian BAGATE à partir de 17h10 le 19 mars  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET à partir de 13h30 le 19 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h le 18 mars  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX de 14h20 à 17h35 le 19 mars  
M. Stéphane GOMOT à Mme Céline PAPIN à partir de 17h le 18 mars  
Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Didier CUGY de 9h45 à 11h15 le 19 mars  
Mme Sylvie JUSTOME à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 15h35 le 19 mars  
M. Michel LABARDIN à M. Jean-Marie TROUCHE jusqu'à 16h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 16h20 à 19h le 18 mars  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT de 12h15 à 14h20 le 19 mars  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 18 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Agnès VERSEPUY jusqu'à 10h20 le 19 mars  
M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h13 le 19 mars  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI le 19 mars  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h20 le 19 mars  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Eva MILLIER à partir de 17h30 le 18 mars  
M. Fabien ROBERT à M. Alain CAZABONNE à partir de 16h15 le 19 mars  
Mme Nadia SAADI à Mme Claudine BICHET à partir de 19h le 18 mars  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 16h50 le 19 mars  
M. Kévin SUBRENAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 17h30 le 19 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 19h10 le 18 mars  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jérôme PESCHINA à partir de 12h27 le 19 mars

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG est excusée à partir de 16h10 le 19 mars

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 18 mars 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la programmation budgétaire  <b>Service préparation budgétaire et programmation pluriannuelle</b>	<b>N° 2021-71</b>

---

### Budget primitif 2021 - Adoption

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le budget 2021, conforme aux orientations présentées le 29 janvier dernier, traduit l'ambition de préserver et préparer l'avenir en faisant face à la crise sanitaire et à l'urgence écologique, économique et sociale.

**D'un montant total de 1 853,36 M€, le projet de budget 2021 est volontariste.** Il affiche une progression nominale de + 5 % par rapport au budget primitif 2020 (1 763,67 M€), notamment portée par une progression des dépenses d'équipement de 8 % (793 M€) qui atteste du soutien de la Métropole à l'activité par sa commande publique dynamique à un moment où notre agglomération en a particulièrement besoin. Le budget 2021 se traduit par une augmentation de 3,1% des dépenses par habitant à 2 284 €, tous budgets confondus et assure pour autant **un taux d'épargne brute proche de 19 % et projette une capacité de désendettement de 6,7 années fin 2021**, soit une durée très éloignée du plafond de 12 ans fixé par la loi de programmation des finances

Dans un contexte de crise sanitaire persistante, le projet de budget 2021 dégage donc les moyens d'une réponse affirmée de la Métropole. Il préserve ainsi doublement l'avenir : d'une part, la Métropole se mobilise aux côtés des acteurs de son économie et de ses habitants, d'autre part elle contient l'évolution spontanée de ses dépenses et préserve de bons ratios financiers d'ensemble.

Ce budget, équilibré dans toutes les acceptions du terme, dégage également les moyens pour mettre en œuvre les orientations stratégiques de la Métropole avec :

- l'importance confirmée de la **politique en faveur de la mobilité**, 45% des crédits, en hausse de 4,7% ;
- un développement des actions de **valorisation du territoire** particulièrement s'agissant du soutien à l'économie et l'emploi, de l'habitat et du renouvellement urbain ou politique en faveur des espaces naturels et agricoles, 25% des crédits en hausse de 7,5% ;
- la stabilité des **actions « haute qualité de vie »** (19 % des crédits) qui portent notamment les budgets dédiés à la transition énergétique et écologique, au travers de la gestion des grands services publics de l'eau, de la gestion des déchets et des réseaux de chaleur, des actions en faveur du climat et de la maîtrise de l'énergie ou de la prévention des risques naturels et technologiques.

Ainsi, au titre de la valorisation du territoire et du soutien à l'emploi, ce budget conforte **les mesures de soutien aux filières porteuses d'emploi** (aéronautique, santé, bois, refit et économie du fleuve, agroalimentaire et viticulture, ...) et de transformation économique vers de nouvelles filières dans le domaine de l'économie circulaire, de l'hydrogène ou de la chimie verte. Le développement économique disposera ainsi de 75 M€ en 2021 dont 14 M€ au titre du plan de soutien à l'économie de proximité et aux premières mesures d'accompagnement de la relance et une nouvelle ligne d'investissement de 5 M€ pour l'aide à l'immobilier d'entreprise. Ces actions se déploieront en complémentarité avec la Région Nouvelle Aquitaine et cibleront plus particulièrement les TPE/PME et acteurs innovants des filières, notamment dans l'ESS.

**La transition écologique est le fil vert des actions de la métropole.** Après l'adoption d'un règlement métropolitain de protection des arbres en 2020, l'évaluation et la révision du plan climat air énergie engagée cette année, l'élaboration d'un plan déchet ambitieux, l'actualisation du PLUi ou la mise en place d'un budget climat seront autant d'outils pour structurer l'action métropolitaine à venir. En outre, le budget annexe déchets a fait l'objet d'une **expérimentation de mesure de l'impact carbone** sur sa réalisation 2019, selon la méthodologie I4CE (Institut de l'économie pour le climat). L'exécution 2021 du budget annexe déchet sera ainsi « colorée »; l'objectif étant d'étendre la méthodologie à l'ensemble des lignes budgétaires par la suite.

Dès maintenant, des actions concrètes se mettent en place dans le domaine de la rénovation des bâtiments métropolitains (sous réserve de la validation du schéma directeur immobilier une enveloppe de 122 M€ serait affectée à ces enjeux), ou le déploiement accru de réseaux de chaleur avec un budget de 5,75 M€ en hausse de 4,6%.

La préservation du milieu naturel connaîtra une accélération avec le lancement du programme « Plantons 1 million d'arbres », doté d'une autorisation de programme de 34,55 M€ qui se déploiera sur les 10 ans à venir en mobilisant les énergies métropolitaines, communales ou privées, ou le plan en faveur de la biodiversité et l'agriculture métropolitaine (autorisation de programme de 15,56 M€). A noter que dès l'année 2021, le budget dédié aux interventions « Nature » (trames vertes et bleues, réintroduction de la nature en zone urbaine dense, valorisation des zones humides...) s'élève à **7,68 M€ en hausse de 78%**.

**Tous budgets confondus, les politiques de mobilités seront dotées en 2021 de 629 M€, soit une progression de 4,7 %**

Le schéma des déplacements et des mobilités sera actualisé d'ici septembre 2021 et pourra tracer la perspective d'un essor de la multimodalité, d'une décarbonation des déplacements et d'une amélioration de la santé des habitants de la Métropole via une qualité de l'air améliorée. Sans attendre sa finalisation, plusieurs travaux d'ampleur sont à signaler dès 2021 dans ce domaine et notamment l'extension de la ligne de tramway pour une desserte de la zone aéroportuaire pour 53,7 M€ ou le démarrage des travaux sur le Bus à Haut Niveau de Service Bordeaux-St Aubin-de-Médoc pour plus de 9 M€.

Si le développement des transports en commun est le principal levier d'une mobilité décarbonée, il convient de noter l'essor des politiques liées aux déplacements cyclables, devenus un des axes forts de l'abondement apporté au Fonds d'intervention communal dont l'enveloppe 2021 et 2022 a été surabondée pour accélérer les travaux, un pilier de la stratégie de multimodalité à travers l'extension du réseau des maisons des mobilités alternatives et des bicycletteries. Le plan vélo est ainsi doté de 10,1 M€, soit près du double de l'année 2020. La multimodalité s'affirme également à travers la reprise par la Métropole des bornes électriques Bluecub ou l'augmentation de capital apportée à la SCIC d'autopartage Autocool.

Enfin, le rééquilibrage entre les deux rives de la Garonne et le développement des franchissements connaît une accélération cette année : le chantier du pont Simone Veil, réengagé en 2020, se poursuit avec un budget de 21,5 M€ en 2021, ou encore 8,7 M€ pour l'entretien et la réparation des autres ouvrages d'art.

**La Métropole est pleinement engagée dans l'amélioration de l'habitat et le soutien aux habitants.** Le budget 2021 alloué aux politiques de renouvellement urbain s'élève à 37,1 M€ en 2021 auxquels s'ajoutent 13,8 M€ d'interventions sur le parc public et 2,9 M€ sur le

parc privé. La production de près de 3100 logements sociaux est ciblée pour 2021. En outre, elle mettra en œuvre à titre expérimental les outils de régulation du parc privé permis par la loi ALUR que sont l'encadrement des loyers ou encore les permis de louer, de diviser ou la déclaration de mise en location.

Avec ce budget 2021, **la Métropole réaffirme également son engagement au service de ses communes**. Ainsi, le pacte financier et fiscal de solidarité métropolitain est reconduit en

2021 et sera analysé dans le cadre du prochain contrat de ville en 2022. L'avenant au 4<sup>ème</sup> contrat de co-développement (CODEV) et la préparation de la cinquième génération de CODEV permettront de mobiliser de nombreux règlements d'intervention métropolitains en appui aux politiques communales d'équipements de proximité, groupes scolaires (près de 57 M€ pour les réhabilitations, les nouvelles réalisations dans les opérations d'aménagement ou les subventions versées aux communes) ou piscines (plan revalorisé de plus de 15 M€), les plans piéton et vélo, la voirie intercommunale, ou les actions de rayonnement métropolitain. Ce budget 2021 ouvre également une autorisation de programme à hauteur de 213,26 M€ pour le Fonds d'intérêt communal (FIC) 2021-2026 y compris l'enveloppe dédiée aux actions contribuant au développement durable des aménagements (3,8 M€ pour la seule année 2021).

Ce premier budget de la mandature, qui apporte une réponse conjoncturelle à la crise, permet également d'ouvrir des perspectives pluriannuelles à travers les ouvertures d'autorisations de programme ou des premiers financements pour la reprise en régie de la gestion de l'eau en 2023. Si les grands axes ont vocation à être ainsi pérennes, les montants et les modalités pourront évoluer d'une année à l'autre grâce à un programme d'évaluation des politiques publiques et au développement d'outils de mesure de la performance sur l'ensemble des sujets à enjeux.

Ces éléments sont détaillés tant dans leur dimension d'équilibre financier que d'affectation par politique publique dans le rapport de présentation joint.

Par ailleurs, parallèlement aux grandes orientations retenues, la décision de l'assemblée est requise pour autoriser la mise en application de mesures qui régissent nos activités relevant des différentes instructions budgétaires et comptables ou de dispositions dérogatoires. Tel est notamment le cas du versement des subventions d'équilibre aux services publics à caractère industriel et commercial dont l'exploitation est déficitaire. La motivation de ces subventions et la détermination de ces subventions sont explicitées en annexe de la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L. 2224-2 du CGCT.

De plus, il est proposé, afin de faciliter le suivi des biens et d'harmoniser les amortissements correspondants, de modifier la durée d'amortissement des nouveaux biens liés au marché du système de billettique du tramway et des bus de la phase 1, imputés en section d'investissement du budget annexe des transports, particulièrement pour les biens créés en 2151 « Installation complexe spécialisée », en la fixant exceptionnellement à trois ans.

**Ceci étant, après avoir entendu le rapport sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 de Bordeaux Métropole, proposé par son Président, M. Alain ANZIANI et pris connaissance, par chapitre, des prévisions de recettes et de dépenses de ce budget, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de Bordeaux Métropole ;  
**VU** l'ordonnance n°2014-1490 du 11 décembre 2014 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables aux métropoles ;  
**VU** le code général des collectivités territoriales et plus précisément les dispositions prévues aux articles L. 2224-1, L. 2224-2 et L.5217-10-1 à L.5217-10-15,  
**VU** les articles L. 1221-12 et L. 1512-2 du code des transports ;  
**VU** le décret n° 2014-1746 du 29 décembre 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;  
**VU** les diverses instructions budgétaires et comptables applicables aux budgets gérés par notre Etablissement, notamment l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux

Métropoles actualisée par l'arrêté du 17 décembre 2020 et les diverses mises à jour des nomenclatures budgétaires et comptables pour les instructions M4 et leurs déclinaisons pour les budgets à caractère industriel et commercial ;

**VU** les délibérations n°93/405 du 25 juin 1993 et n°2007/0417 du 22 juin 2007 portant fixation des durées d'amortissement applicables aux budgets annexes y compris ceux des régies à simple autonomie financière soumis aux instructions budgétaires et comptables M4X ;

**VU** la délibération n° 2008/747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté a décidé de changer de régime de provisionnement des risques et de laisser s'appliquer pour son budget principal et ses budgets annexes y compris ceux de ses régies à simple autonomie financière, le régime de droit commun c'est-à-dire le régime des provisions semi-budgétaires ;

**VU** la délibération n° 2020-493 du 18 décembre 2020 relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier de Bordeaux Métropole ;

**VU** le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 intervenu lors de la séance publique du 29 janvier 2021 ;

**VU** le budget primitif 2021 de la régie à seule autonomie financière des restaurants administratifs, lequel en application des mêmes articles R.2221-63 et suivants du code général des collectivités territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 18 novembre 2020 et qui est présenté également, ce même jour, à votre Assemblée ;

**VU** le budget primitif 2021 de la régie à simple autonomie financière du Service public d'assainissement non collectif (SPANC), lequel en application des mêmes articles R.2221-63 et suivants du code général des collectivités territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 13 novembre 2020 et qui est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

**VU** le budget primitif 2021 de la régie à simple autonomie financière du service public de distribution d'eau industrielle lequel en application des mêmes articles R. 2221-63 et suivants du code général des collectivités territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 13 novembre 2020 et qui est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

**VU** le budget primitif 2021 de la régie à simple autonomie financière du service public de gestion des équipements fluviaux lequel en application des mêmes articles R. 2221-63 et suivants du code général des collectivités territoriales a reçu un avis favorable de son conseil d'exploitation lors de sa réunion du 04 mars 2021 et qui est présenté, ce même jour, à votre Assemblée ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** ces quatre budgets annexes sont rattachés pour ordre au budget de notre Établissement ;

**CONSIDERANT QUE** les budgets annexes du service extérieur des pompes funèbres, du service de gestion ses équipements fluviaux et des transports, gérés par Bordeaux Métropole, sont dans une situation d'insuffisance de ressources, pour certains d'entre eux quasi structurelle, qui nécessite le versement par le budget principal de subventions d'exploitation destinées à assurer l'équilibre de leurs comptes respectifs.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'opter pour un vote du budget :

- par nature avec présentation fonctionnelle,
- par chapitre globalisé avec possibilité d'ouvrir en section d'investissement des opérations constituant des chapitres.

**Article 2** : d'approuver, selon le détail ci-annexé, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 de Bordeaux Métropole ; lequel projet est arrêté, pour l'ensemble des budgets, en dépenses et en recettes, aux sommes suivantes :

Libellé	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d'Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	1 048 535 438,74	1 048 535 438,74	928 066 893,63	707 976 280,96	120 468 545,11	340 559 157,78
Section de fonctionnement	1 339 252 747,78	1 339 252 747,78	1 077 448 193,00	1 297 538 805,67	261 804 554,78	41 713 942,11
<b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b>	<b>2 387 788 186,52</b>	<b>2 387 788 186,52</b>	<b>2 005 515 086,63</b>	<b>2 005 515 086,63</b>	<b>382 273 099,89</b>	<b>382 273 099,89</b>

Dans le cadre du budget primitif 2021, les budgets annexes Lotissements, Zones d'aménagement concertées (ZAC) et ZAC des quais de Floirac font l'objet d'une proposition d'un budget primitif sans inscriptions budgétaires. Ils seront donc adoptés avec un budget primitif s'établissant en dépenses et en recettes à 0 €.

**Article 3** : de faire verser, par le budget principal aux budgets annexes concernés, au fur et à mesure de leurs besoins, conformément aux motivations présentées en annexe de la présente délibération, les subventions ci-après :

Budget annexe Service extérieur des pompes funèbres :

- 80 250,00 € à titre de subvention d'exploitation en application du 1° de l'alinéa 3 de l'article L.2224-2 du CGGT.

Budget annexe Service de gestion des équipements fluviaux :

- 1 000 000,00 € à titre de subvention d'exploitation en application du 1° de l'alinéa 3 de l'article L.2224-2 du CGGT.

Budget annexe Service des transports :

- 49 000 000,00 € à titre de subvention d'exploitation en application des articles L.1221-12 et L.1512-2 du code des transports.

Les sommes correspondantes sont ouvertes au chapitre 65 article 6573641 du budget principal. A ces subventions s'ajoute celle requit du déficit du budget des restaurants administratifs de 2 008 597 €, prévue au chapitre 65, article 657363.

**Article 4** : d'autoriser, au budget principal, la constitution de provisions de 5 200 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, au titre de la soulte à verser dans le cadre de la fin du contrat de concession de l'eau potable à hauteur ;

**Article 5** : d'autoriser, au budget principal, la reprise de provisions pour un montant de 3 200 552,72,00 €, imputées au chapitre 78, article 7815, au titre, d'une part, des travaux à réaliser dans le cadre des transferts de voiries départementales à hauteur de 2 567 730,00 € et, d'autre part, en lien avec les litiges concernant le Marché de la viande pour 51 000,00 € et le contentieux liant l'Etablissement à la société Stade Bordeaux Atlantique (SBA) à la suite de l'organisation de l'Euro 2016 pour 690 000,00 € ;

**Article 6** : d'autoriser, au budget annexe des déchets ménagers, la constitution d'une provision de 10°000 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6815, en vue des travaux à intervenir sur les sites de la collecte et des traitements des déchets, que ce soit en maîtrise d'ouvrage (comme sur le site de Latule) ou dans le cadre des contrats de concession pour le règlement des Contributions financières d'investissement (CFI) et d'une provision de 50 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants.

**Article 7** : d'autoriser, au budget annexe de l'assainissement, la constitution de provisions de 45 000,00 €, imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants.

**Article 8** : d'autoriser, à la régie du SPANC, la constitution de provisions de 2 800,00 €,

imputées au chapitre 68, article 6817, au titre de la dépréciation des actifs circulants.

**Article 9** : d'autoriser, au budget annexe des réseaux de chaleur, la reprise de provisions pour un montant de 2 499 433,00 €, imputée au chapitre 78, article 7815, au titre de la soulte à verser à l'issue du contrat de délégation de service public pour 1 360 000,00 € et à celui du réseau de chaleur des Hauts de Garonne (financement du Réseau Carriet à Lormont) pour 1 139 433,00 €.

**Article 10** : de fixer à trois ans la durée d'amortissement des nouveaux biens liés à la fin du marché du système de billettique du tramway et des bus de la phase 1 imputés en section d'investissement du budget annexe des transports.

**Article 11** : d'adopter les révisions, ouverture et clôtures des autorisations de programme et d'engagement proposées au titre du budget principal et des budgets annexes concernés dans le cadre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur ALCALA, Madame AMOUROUX, Monsieur BAGATE, Monsieur BOBET, Madame BONNEFOY, Madame BONORON, Madame BOZDAG, Monsieur CAZABONNE, Monsieur CAZENAVE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame DUMAS, Monsieur DUPRAT, Madame FAHMY, Monsieur FLORIAN, Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur LABARDIN, Monsieur LAMARQUE, Madame LOUNICI, Monsieur MANGON, Monsieur MARI, Monsieur MILLET, Madame MILLIER, Monsieur MORETTI, Monsieur N'JIKAM MOULIOM, Monsieur PEScina, Monsieur POIGNONEC, Monsieur PUJOL, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RAYNAL, Monsieur ROBERT, Madame ROUX-LABAT, Madame SABOURET, Monsieur SALLABERRY, Monsieur SUBRENAT, Monsieur TROUCHE, Madame VERSEPUY;

Contre : Monsieur POUTOU

***Le groupe Métropole Commune(s) s'abstient sauf sur les chapitres 012 et 73 où il vote contre***

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 mars 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 MARS 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 MARS 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA